



Retrouvez tous nos communiqués sur



[www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr)

Suivez nos actualités



@Ordre\_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 19 juillet 2019

## Insécurité et violence dans les pharmacies : L'Ordre en a une connaissance de plus en plus précise et met en place des outils pour accompagner les pharmaciens

L'Ordre national des pharmaciens publie ce jour son panorama annuel sur « La sécurité des pharmaciens d'officine » et procède à la comparaison avec l'année 2017.

Les déclarations d'actes d'incivilité et de violence à l'encontre des pharmaciens et des membres de leur équipe officinale ont augmenté en 2018 (+ 58% par rapport à 2017, avec 336 déclarations, contre 212). En contact direct avec la population, les pharmaciens d'officine sont victimes d'injures, menaces, vandalisme, agressions physiques, vols à main armée...

Alors que depuis 2017, les déclarations d'agression s'effectuent à partir du site internet de l'Ordre. Il est donc plus facile, pour les pharmaciens, de signaler les faits dont ils ont été victimes.

L'Ordre espère que cet élan de déclaration va s'accroître encore, afin d'affiner sa connaissance du phénomène et pouvoir prendre les mesures adéquates.

Le protocole national signé en 2011 a renforcé la coopération entre les Ordres et les services compétents en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance pour la sécurité des professionnels de santé. Dans ce cadre, l'Ordre national des pharmaciens, soucieux de la sécurité des pharmaciens dans leur exercice pharmaceutique, s'appuie sur un réseau de conseillers ordinaires, référents sécurité dans les départements pour apporter une aide aux confrères agressés qui le souhaitent.

Alain Marcillac, membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens et référent national de sécurité rappelle : « **Il est très important que les pharmaciens déclarent les agressions qu'ils subissent afin que l'Ordre ait une connaissance au plus proche de la réalité. Nous pourrions ainsi mieux réagir face à ce climat de violence qui touche nos professionnels de santé de premier recours. Je tiens à saluer l'implication de l'ensemble des conseillers ordinaires, notamment en régions, qui portent assistance à leurs confrères victimes d'agressions. La solidarité est essentielle entre les pharmaciens.** »

L'Ordre a désormais la possibilité de se porter partie civile, lors de l'agression d'un pharmacien, conformément à l'article L4233-1 du code de la santé publique. Cette avancée vient en complément de l'article 433-3 du code pénal, applicable à l'agresseur :

« Est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (...) la menace de commettre un crime ou un délit contre les personnes ou les biens proférée à l'encontre (...) d'un professionnel de santé, dans l'exercice de ses fonctions, lorsque la qualité de la victime est apparente ou connue de l'auteur. (...) »

### CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr)

Sophie Matos [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98



L'Ordre a également élaboré une « fiche réflexe en cas d'agression » permettant au pharmacien agressé de comprendre les démarches à effectuer et de le soutenir dans cette épreuve. Cette fiche est désormais accessible sur l'espace pharmacien du site Internet de l'Ordre.

## Les grandes tendances de l'Observatoire des agressions subies au cours de l'année 2018 :

– **Déclarations d'agressions** : l'Ordre national des pharmaciens a reçu 336 déclarations en 2018 (contre 212 en 2017). Cette augmentation du nombre de déclarations peut s'expliquer par la médiatisation que l'Ordre a choisi de faire à ce sujet, ainsi que la communication faite en région par les présidents des Conseils régionaux de l'Ordre.

– **Motifs de l'agression** : le premier motif est lié aux refus de délivrance pour ordonnance non conforme (35% des déclarations en 2018). Le deuxième motif est le vol, avec 25,8% des agressions. Toutefois, la part des agressions déclarées liées aux stupéfiants (vol ou difficultés lors des dispensations) est en baisse, passant de 18 à 14,7% des déclarations de 2017 à 2018.

– **Délits recensés** : les injures et menaces représentent, comme en 2017, de l'ordre de la moitié des agressions déclarées. Dans 2,7% des cas, une arme à feu est utilisée, ce qui diminue par rapport à 2017 (6,1% des cas déclarés).

A noter que dans 51% des agressions déclarées, l'agresseur est connu de l'équipe officinale.

– **Conséquences pour les professionnels** : l'analyse des déclarations reçues révèle que les agressions sont, la grande majorité des cas, sans gravité sur le plan physique, mais peuvent l'être sur le plan psychologique. Toutefois, certaines agressions ont parfois conduit les victimes à une hospitalisation (1,8%, avec 6 cas sur 336 déclarations).

– **Typologie des officines concernées** : comme chaque année, les agressions déclarées ont eu lieu majoritairement dans les communes de moins de 30 000 habitants (58%). Il est également à noter que la part des agressions dans les villes de 100 000 à 200 000 habitants a diminué, au profit des agressions dans les villes de plus de 200 000 habitants (de 10,5% en 2017 à 17,6% en 2018). 8,5% des agressions déclarées ont eu lieu en milieu rural (agglomération de moins de 2 000 habitants).

Les déclarations viennent principalement de pharmacies implantées en Nouvelle-Aquitaine (14%), Grand Est (11,9%) et Île-de-France (11,6%). Cependant, proportionnellement au nombre d'officines dans la région, c'est en Bourgogne-Franche Comté (3,4%) et en Grand Est (2,5%) qu'il y a eu le plus de déclarations d'agression en France métropolitaine. Les territoires d'outre-mer ne sont pas épargnés (2,6% des officines ont été agressées), avec 16 déclarations d'agression dont 13 à la Réunion en 2018.

Pour toute déclaration d'agression, une seule démarche disponible sur l'espace pharmacien du site [www.ordre.pharmacien.fr](http://www.ordre.pharmacien.fr).

## CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

PRPA

Danielle Maloubier [danielle.maloubier@prpa.fr](mailto:danielle.maloubier@prpa.fr)

Sophie Matos [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98